

# COMMUNE DE HUNSPACH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mars  
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil  
à la Mairie de HUNSPACH,  
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

### **Présents :**

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Léa ANSTAETT, Sabine BILLMANN, Perrine FABACHER, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT, Marc WENGER

**Absents excusés :** Muriel MOTZ

**Secrétaire de séance :** Frédéric NEUHARDT

**Date de convocation :** 05 mars 2021

&&&&&

### **1° COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 29 JANVIER 2021**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2° ESPACE POLYVALENT DE PROXIMITE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu l'étude d'Avant-Projet Détaillé réalisée par le cabinet Eichwald, il convient de mettre à jour le plan de financement pour la réhabilitation de l'ancien hall des sports en espace polyvalent de proximité. Sur proposition du maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité de modifier et d'approuver le plan de financement ci-après :

DETR (Etat) - 46% - 285 037 €, Département du Bas-Rhin - Fonds de solidarité (accordé) - 16% - 100 000 €, Région Grand Est - rénovation énergétique - 6% - 36 000 €, Région Grand Est - cadre de vie et services de proximité - 11% - 70 000 €, Budget Communal - 20% - 122 759 €, TOTAL HT - 613 796 €. De solliciter les subventions pour les travaux après du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat, d'autoriser le maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

### **3° CONVENTION D'OCCUPATION MAISON HEIMLICH**

La maison dite « Heimlich » appartient à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace qui en assure le portage foncier pour permettre à la Commune d'élaborer un projet de réhabilitation. La Commune de Hunspach bénéficie d'une convention de mise à disposition de ce bien signée le 3 décembre 2014 et peut, au titre de l'article 1, mettre elle-même ce bien à disposition des tiers. L'association « Avotra Alsace » sans but lucratif dont le siège est à Hunspach, 29 rue principale, a pour vocation de soutenir l'orphelinat « Avotra » situé à Madagascar, BP 4223 101 ANTANANARIVO. La Commune consent la jouissance des locaux décrits ci-après afin d'y exercer l'activité suivante, au profit de l'orphelinat « Avotra ». Stockage, tri et vente de vêtements, chaussures, livres, petite vaisselle, jeux éducatifs, objets dits de « 2nd hand », petit électroménager, objets tricotés main, activité de « tricot » et autres activités. A titre exceptionnel, des boissons non alcoolisées et de la petite restauration seront mis à disposition des visiteurs. La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

Son terme est conditionné à la survenance de l'évènement suivant : vente par l'EPFA du bien à la commune pour y réaliser des travaux de réhabilitation et de construction. La jouissance du local donne lieu à une redevance d'un montant symbolique de 10 € par an. Cette redevance sera payée le 1er janvier de chaque année. L'occupation du local, ci-avant décrit, est concédée aux conditions suivantes : Le local ne dispose ni d'électricité, ni d'eau courante, ni accès aux eaux usées. L'occupant ne dispose d'aucun accès aux autres locaux de la Maison Heimlich, étant précisé que la solidité de ces bâtis n'est pas garantie (grange, dépendance, cave, porcherie, maison d'habitation). L'Occupant s'engage à restituer les lieux à l'arrivée du terme de la présente convention dans l'état dans lequel ils étaient à son entrée. L'Occupant s'engage à occuper les lieux conformément aux dispositions relatives à la convention d'occupation précaire. À ce titre, notamment, aucune propriété commerciale et, de facto, aucun droit au renouvellement, ne lui sont accordés. L'Occupant s'engage à entretenir les lieux. Par ailleurs, il s'engage à prévenir le Bailleur de toute grosse réparation nécessaire. L'Occupant est tenu au paiement de la redevance fixée à l'article 4 de la présente convention. L'Occupant s'engage à souscrire une assurance contre les risques locatifs et notamment en cas d'incendie. L'Occupant s'engage à occuper personnellement les lieux faisant l'objet de la présente convention. En effet, le droit d'occupation qui lui est consenti est incessible.

#### **4° FLEURISSEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

L'adjointe au maire, Sylvie Heiby informe le conseil municipal de la reconduction de l'opération de commande groupée de géraniums en partenariat avec l'horticulteur Fleurs Walther à Preusdorf. La commune propose de participer à hauteur de 0.35 euros par plant. La Fédération des Associations de Hunspach est chargée de la mise en œuvre de cette campagne. La commune lui reversera sa participation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix de l'horticulteur ainsi que le montant de la participation de 0.35 euros par plant.

#### **5° DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

En préparation du budget 2021, le maire propose de faire le point les travaux à prévoir pour l'année à venir, autant en fonctionnement qu'en investissement. Une réunion de la commission des finances s'est tenue le 09 mars 2021, pour élaborer le prévisionnel des dépenses. Entretien des Bâtiments publics ; mise aux normes de la porte d'entrée de l'école maternelle, entretiens extérieurs de la mairie, rénovation de la salle de bain et des fenêtres du logement au-dessus de la mairie, rénovation façade côté technique de la salle des fêtes, entretien et réparation chauffage et VMC de la salle des fêtes. En investissement, achat de terrain, remplacement portails cimetière, rénovation hall des sports, enrobés plateforme du tennis, remplacement d'un poteau incendie, achat de panneaux signalétique, achat bancs et tables pique-nique, installation d'un bloc électrique place de la mairie, étude maison Heimlich et maîtrise d'œuvre rénovation hall des sports.

#### **7° DIVERS**

**POINT AVANCEMENT LOTISSEMENT :** La Commune a demandé aux participants du groupe de pilotage et candidats à l'achat de terrains du futur lotissement, d'exprimer leurs différents vœux. A l'issue du recensement, une répartition des lots a été réalisé par la commission lotissement, en fonction des 1er et 2ème vœu de chacun. Afin d'attribuer de façon formelle,

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MARS 2021

les lots aux acquéreurs, un engagement, accompagné d'un accord de principe de l'établissement bancaire ainsi qu'un acompte de 1 000.00 euros sera demandé. Une réunion de démarrage des travaux d'aménagements est prévue le 23 mars prochain.

**MARCHE DES PRODUCTEURS** : lancement par la commune d'un marché alimentaire, démarrage le 15 avril 2021, une dizaine de commerçants seront présents sur la place de la mairie, les jeudis de 16h à 19h, (18h durant période couvre-feu), et proposeront un large choix de produits locaux. Il s'agira d'une période expérimentale, une mise à disposition du domaine public, sans droit de place, durant une année.

**ANIMATIONS D'ETE** : Un chalet identique à celui de l'office du tourisme, sera installé sur la place de la mairie, il sera géré par la FAH et accueillera les différentes associations qui souhaiteront proposer des services et animations touristiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseillère Municipale	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	